

---

## **Compte rendu du conseil municipal n°7 du 22 juillet 2021**

---

✓ **Énumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
- Damien BEAULIEU donne pouvoir à Elisabeth LASBUGUES
- Richard BLET donne pouvoir à Michelle FABRE
- Charles BRICAULT donne pouvoir à André PENAUD
- Isabelle MIOCIC donne pouvoir à Bruno CAMY
- Magalie ROUMAGNE donne pouvoir à Maryse POTEL

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse POTEL**

✓ **Ordre du jour :**

1. Autorisation pour le maire d'ester en justice
  2. Questions et informations diverses
- 

### **1. AUTORISATION D'ENGAGER UNE ACTION EN JUSTICE DANS LE CADRE D'UN LITIGE QUI OPPOSE LA MAIRIE DE VARS A UN PROPRIETAIRE \***

Par lettre en date du 09 juillet 2021, M. le greffier en chef du tribunal administratif de Poitiers nous transmet la requête n°2101659-2 présentée par l'avocat d'un propriétaire. Cette requête vise l'opposition à une déclaration préalable (DP 01639321X0010) pour la construction d'un bassin de stockage d'effluents de papeterie.

Monsieur le Maire rappelle que cet ouvrage a été réalisé avant le dépôt de cette déclaration préalable, sans aucune autorisation.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de l'affaire ci-dessus rappelée et désignent comme avocat Maître Thomas CALMELS sis au 6 Rue des Postes à ANGOULEME pour défendre la commune dans cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **2. Questions et informations diverses**

Néant

Le Maire de VARS  
Jean Marc de LUSTRAC

